

ANNEXE 1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1,00		1,00
DIRECTEUR GNRL ADJOINT DES SERVICES	A	6,00		6,00
EMPLOIS FONCTIONNELS		7,00	-	7,00
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	7,00		7,00
ATTACHES TERRITORIAUX	A	287,00		7,00
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	310,00		310,00
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	396,00	1,00	397,00
FILIERE ADMINISTRATIVE		1 000,00	1,00	721,00
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	7,00		7,00
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	9,00		9,00
FILIERE ANIMATION		16,00	-	16,00
ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	A	8,00		8,00
BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX	A	11,00		11,00
CONSERVATEURS TERR. DE BIBLIOTHEQUE	A	1,00		1,00
CONSERVATEURS TERR. DU PATRIMOINE	A	5,00		5,00
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	32,00		32,00
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	C	12,00		12,00
FILIERE CULTURELLE		69,00	-	69,00
BIOLOGISTE,VETERINAIRE,PHARMAC.TER	A	4,00		4,00
CADRES TERRITORIAUX SANTE PARAMEDIC	A	15,00		15,00
INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX	A	46,00		46,00
MEDECINS TERRITORIAUX	A	45,00	2,00	47,00
PEDICURE PODOLOGUE ERGOTHERAPEUTE	A	3,00		3,00
PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX	A	34,00		34,00
PUÉRICULTRICE TERRITORIALE	A	79,00		79,00
SAGES FEMMES TERRITORIALES	A	12,00		12,00
TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRIT	B	18,00		18,00
AUXILIAIRES PUERICULTURE TERRIT.	B	26,00		26,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE		282,00	2,00	284,00
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIF A	A	626,00	2,00	628,00
CONSEILLERS TERR SOCIO-EDUCATIFS	A	31,00		31,00
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CAT A	A	4,00		4,00
MONITEURS EDUC ET INTERV FAMILIAUX	B	1,00		1,00
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	C	1,00		1,00
FILIERE SOCIALE		663,00	2,00	665,00
CONSEILLER TERR.ACT.PHYS.ET SPORT.	A	2,00		2,00
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	21,00		21,00
FILIERE SPORTIVE		23,00	-	23,00
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	126,00		126,00
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	A	10,00		10,00
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	202,00		202,00
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	6,00		6,00
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	961,00	2,00	963,00
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	180,00		180,00
FILIERE TECHNIQUE		1 485,00	2,00	1 487,00
Sous-total		3 545,00	7,00	3 552,00
APPRENTIS				44,00
CONTRATS AIDES				42,00
Total droits privés				86,00
ASSISTANTS FAMILIAUX				826,00
TOTAL GENERAL				4 464,00

CREATIONS DE POSTES 2022

Catégorie	Filière	Libellé du poste	Pôle	Direction	Financement et observation	Catégories		
						A	B	C
A	Sociale	Travailleur.euse social.e ASE	Territoires	Agences	Financé sur le budget RH	1		
A	Sociale	Travailleur.euse social.e MNA	Territoires	Agences	Financé sur le budget RH	1		
A	Sociale	Conseiller.ère social en gérontologie	Territoires	Agences	Financé sur le budget RH	1		
A	Sociale	Evaluateur.trice	Solidarité humaine	MDPH	Financé sur le budget RH	3		
A	Médico-sociale	Infirmière PA/PH	Territoires	Agences	Financé sur le budget RH	1		
A	Médico-sociale	Infirmière	Territoires	Agences	Financé sur le budget RH	1		
A	Technique	Directeur adjoint	Délégation à la Transformation	DSN	Financé sur le budget RH	1		
A	Sociale	1 référent.e RSA	Territoires	Agences	Financé sur le budget RH	1		
A	Sociale	1 conseiller.e technique	Territoires	Agences	Financé sur le budget RH	1		
B	Medico sociale	Auxiliaires de puériculture	Territoires	Agences	Financé sur le budget RH		3	
B	Technique	Référent.e fonctions numériques	Ressources	Finances et commande publique	Financé sur le budget RH		1	
B	Administrative	Gestionnaire ASE	Territoires	Agences	Financé sur le budget RH		2	
B	Administrative	Gestionnaire ASE MNA	Territoires	Agences	Financé sur le budget RH		1	
B	Administrative	Contrôleur.euse des lois d'aide sociale	Territoires	Agences	Financé sur le budget RH		1	

TOTAL Postes:**19**

EVOLUTION DES EFFECTIFS 2022

Il est proposé la création de 19 postes.

- **Pour le pôle Territoires et services de proximité - Agences départementales : 1**
poste de Travailleur.euse social.e ASE financé sur le budget RH
- **Pour le pôle Territoires et services de proximité - Agences départementales : 1**
poste de Travailleur.euse social.e MNA financé sur le budget RH
- **Pour le pôle Territoires et services de proximité - Agences départementales : 1**
poste d'Infirmier.ère financé sur le budget RH
- **Pour le pôle Territoires et services de proximité - Agences départementales : 1**
poste d'Infirmier.ère PA/PH financé sur le budget RH
- **Pour le pôle Territoires et services de proximité - Agences départementales : 1**
poste de Conseiller.ère social en gérontologie financé sur le budget RH
- **Pour le pôle Territoires et services de proximité - Agences départementales : 1**
poste de Gestionnaire ASE MNA financé sur le budget RH
- **Pour le pôle Territoires et services de proximité - Agences départementales : 1**
poste de Contrôleur.euse des lois d'aide sociale financé sur le budget RH
- **Pour le pôle Territoires et services de proximité – Agences départementales : 1**
poste de référent.e RSA financé sur le budget RH
- **Pour le pôle Territoires et services de proximité – Agences départementales : 1**
poste de conseiller.ère technique financé sur le budget RH
- **Pour le pôle Territoires et services de proximité – Agences départementales : 2**
postes de gestionnaires ASE financés sur le budget RH
- **Pour le pôle Territoires et services de proximité – Agences départementales : 3**
postes d'auxillaires de puériculture financés sur le budget RH

- **Pour le pôle Solidarités – Maison des personnes handicapées : 3 postes**
d'évaluateur.trice.s financés sur le budget RH

- **Pour la Délégation à la Transformation – Direction des systèmes numériques : 1**
poste de Directeur.trice-adjoint.e financé sur le budget RH

- **Pour le pôle Ressources – Direction des finances et de la commande publique :**
1 poste de Référent.e fonctions numériques financé sur le budget RH

I – Bénéficiaires :

	Permanent	Temporaire			Mis à disposition au Département	Assistant familial
		> = 4 mois	< 4 mois	Contrat aidé		
RIA	X	X	X	X	X	X
Titres resto	X	X	X	X	X	
Indemnité transport	X	X	X	X	X	
Frais garde	X	X		X		
Allocation enfant handicapé	X	X		X		X
Arbre de Noël	X	X	X <i>le spectacle</i>	X	X <i>le spectacle</i>	X
Allocation séjour enfant	X	X		X		X
Chèques vacances	X	X		X		X
Médiathèque	X	X	X	X	X	X
Complémentaire santé	X	X		X		X
Prévoyance	X <i>sauf détaché et mis à disposition</i>	X <i>(seulement CDD >= 1 an)</i>		X		X

II - Bases de calcul et montant des prestations :

Chèques vacances et participations repas (RIA et Hil)

REVENU BRUT N-1	APPLICATION DES TRANCHES SUIVANTES				
	0€ < tranche 1 < 1 999 € 2 000€ < tranche 2 < 2 499 € 2 500 € < tranche 3 < 3 599 € 3 600€ < tranche 4				
Chèques-vacances	Tranches	Epargne de l'agent	Taux de bonification du Département	Montant de la bonification	Montant total des chèques vacances
	1	220 €	81,80 %	180 €	400 €
	2	220 €	68,20 %	150 €	370 €
	3	220 €	50 %	110 €	330 €
	4	220 €	31,80 %	70 €	290 €
Participation repas	Participation repas (si revenus bruts n-1 ≤ 3 600€)				1,29 €
	Participation repas complémentaire à tous les agents				1,20 €
	Subvention complément de prix				0,50 €
Total des participations : Tranches 1 – 2 et 3 (1,29 € + 1,20 € + 0,50 €) soit 2,99 € Tranche 4 (1,20 € + 0,50 €) soit 1,70 €					
Complémentaire santé	Tranche 1	35 € bruts/mois			
	Tranche 2	25 € bruts/mois			
	Tranche 3	13 € bruts/mois			
	Tranche 4	pas de participation			

Allocations séjours enfants et allocation frais de garde des enfants de moins de 3 ans

Quotient familial < à 1 300 € Séjour enfant avec hébergement Séjour enfant sans hébergement	12,00 € / jour 5,10 € / jour
Quotient familial < à 1 300 € Allocation frais de garde de moins de 3 ans	2,68 € / jour

Autres prestations	
Titre cadeau (Arbre de Noël) pour les enfants âgés de 0 à 10 ans	Valeur faciale d'un titre cadeau : 25 €
<p><i>Les montants ci-après relèvent de l'application de la circulaire du 31/12/2021 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune applicable au 01/01/2022</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - allocation enfant handicapé moins de 20 ans, - allocation étude enfant handicapé de 20 à 27 ans, - séjour d'enfants handicapés ou infirmes en centre de vacances spécialisés, - allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leurs enfants. 	<p>167,54 € / mois Taux mensuel (30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales) 21,94 € / jour 23,95 € / jour</p>
Titres-restaurant	Valeur faciale actuelle d'un titre restaurant : 7,20€ Participation employeur : 4,15 €
Restaurant le Beauregard : Participation forfaitaire aux frais de fonctionnement	2,07 €
Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes <ul style="list-style-type: none"> - amicale du personnel - association sportive - amicale des retraités. 	8 390 € 1 000 € 400 €
Prêt voiture règlementaire	1^{ère} demande : 4 117 € maximum, 2^{ème} demande : 2 745 € maximum, Taux d'intérêt 5,5 % - durée de 1 à 4 ans
Indemnité transport	50% des frais d'abonnement à un service de transport collectif ou de location de vélos
Forfait mobilité durable	Après le dépôt en fin d'année d'une attestation sur l'honneur de l'utilisation du vélo personnel ou du covoiturage pour le trajet domicile-travail, l'agent bénéficiera du versement d'une indemnité forfaitaire de 200 € par an soit 16,66 € par mois.

Dispositif Mutuelle – Prévoyance – Garantie maintien de salaire	Versement d'une participation mensuelle de 7 € bruts pour les agents adhérents à la convention de participation à la garantie maintien de salaire en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Bibliothèque du personnel (du Département et de la Préfecture)	Prêt gratuit aux agents de livres, de BD et de DVD acquis par la bibliothèque du personnel ou prêtés par la BDIV
Prestation « découverte culturelle » pour les enfants des agents départementaux	Participation du Département à hauteur de 50% du prix du billet du spectacle

Régie de recettes – Prestations sociales	
Titres restaurant	Participation agent inchangée en 2022 : 3,05 € En cas de départ de la collectivité, pour les titres restaurant perçus à tort et non restitués, les parts salariales et patronales des titres restaurant seront à rembourser soit 7,20€ (valeur faciale actuelle) Depuis 2021, forfait annuel de 20 titres restaurant / agent des collègues
Edition d'une 2^{ème} carte du RIA	Participation agent : 3,05 €
Prestation « découverte culturelle »	Participation enfant : 50%, participation parent accompagnateur : 100% du prix du billet

Dispositif d'accompagnement social à la mobilité (hors prime de restructuration)	
Chèque Emploi Service Universel (CESU)	Participation employeur : 7,50 € de la valeur faciale de 15 €
Prime mobilité conjoint	6 100 €
Prêt logement bonifié	Bonification employeur de 3% du taux bancaire
Avance pour l'installation locative	Prêt à taux 0 % de 300 € à 1 000 €
Indemnité double résidence	Prêt à taux 0 % de 300 € à 1 000 €
Prêt voiture	Prêt au taux de 2 % de 7 000 €

ANNEXE 5

<p style="text-align: center;">AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT 2022 DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</p>
--

RESTI001 : matériel et outillage technique pour le restaurant

Montant de l'enveloppe : **53 000 €**

Objet : matériel du restaurant inter administratif.

RHSOI001 : prêts au personnel

Montant de l'enveloppe : **58 000 €**

Objet : prêts au personnel.

COMPI001 : développement des compétences

Montant de l'enveloppe : **13 000 €**

Objet : matériel - personnes handicapées.

HYSAI001 : hygiène et sécurité et santé au travail

Montant de l'enveloppe : **5 000 €**

Objet : Matériel et outillage techniques

ANNEXE 6

SUBVENTIONS 2022 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Subventions versées aux associations du personnel :

- Amicale du personnel : **8 390 €**
- Association sportive : **1 000 €**
- Amicale des retraités : **400 €**